



Ref : CAC 2022/01

**CONSEIL ACADÉMIQUE (CAC) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE  
RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE  
SÉANCE DU 23 JUIN 2022**

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION DU / DE LA VICE-PRÉSIDENT.E ÉTUDIANT.E  
DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

➡ le **CONSEIL ACADÉMIQUE** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **17 juin 2022** réuni en formation plénière sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation,*

*Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne, et notamment son article 5.2,*

*Vu l'appel à candidatures adressé aux membres étudiants élus du conseil académique,*

*Considérant la candidature de SCHALLER Louise, élue représentante usager titulaire à la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne,*

*Le quorum ayant été constaté en début de séance,*

➤ *Entendu l'exposé de SCHALLER Louise,*

➤ *Après déroulement de l'élection en séance de CAC plénier et conformément au procès-verbal afférent,*

**➡ DÉCIDE**

**Article 1 - Résultat du vote:**

<b>1<sup>er</sup> tour de scrutin (à la majorité absolue des membres du CAC plénier présents et représentés)</b>	
Nombre de membres présents	<b>25</b>
Nombre de membres représentés	<b>15</b>
Nombre de votants	<b>40</b>
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	<b>0</b>
Nombre d'abstention(s)	<b>0</b>
Nombre de suffrages valablement exprimés	<b>40</b>
Nombre de suffrages défavorables à la candidature de SCHALLER Louise	<b>0</b>
Nombre de suffrages obtenus pour SCHALLER Louise	<b>40</b>

→ Ayant obtenu la majorité requise au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, l'étudiante Louise SCHALLER est élue vice-présidente étudiante du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne.

**Article 2 - Exécution de la présente délibération:**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 - Publication de la présente délibération:

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine. Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 23 juin 2022.*

Le Président,  
Lionel LARRÉ.

The image shows a blue ink signature of Lionel LARRÉ. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE' at the top and 'PRÉSIDENTE' at the bottom. In the center of the stamp is a stylized logo consisting of the letters 'U' and 'M' intertwined.

Publié le:

5 JUIL. 2022

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

1 JUIL. 2022